

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

**portant sur sept immeubles situés dans le centre-ville de Limoges
dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI)
au profit de la communauté urbaine Limoges métropole**

Ouverture et lieu d'enquête

Par arrêté préfectoral n°2026-94 du 17 septembre 2026, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit à la **mairie de Limoges** pendant une durée de dix-neuf jours consécutifs, **du lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 30 octobre 2026 inclus à 17h00**, une enquête parcellaire en vue de la réalisation de l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Limoges.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- à la mairie de Limoges – direction de l'action foncière et immobilière, rez-de-chaussée bas, au 31 avenue Baudin, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) ;

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours>

Des informations sur l'opération peuvent être demandées à Madame Manon BOUCHARD, cheffe de projet OPAH-RU – Tél : 05 55 42 76 58 - email : manon.bouchard@limoges-metropole.fr

Dépôt des observations

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées directement sur le registre d'enquête ou être adressées par correspondance à la mairie de Limoges, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Permanences du commissaire enquêteur

Madame Sylvie Rousseric est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle sera présente à l'hôtel de ville de Limoges, 1 square Jacques Chirac aux jours et heures suivants afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations :

- lundi 12 octobre 2026 de 9h00 à 12h30
- mercredi 21 octobre 2026 de 13h30 à 16h30
- vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Communication du procès verbal et de l'avis du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours après la fin de l'enquête pour transmettre au préfet de la Haute-Vienne le dossier et le registre, assortis du procès verbal et de son avis. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, en mairie de Limoges et à la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet des services de l'État.